

14 | 03 | 2022

 0 vote

# Centres de santé et avenant 43 : la mobilisation se poursuit pour le versement imminent des fonds nécessaires

**Laura BREDIN****UNA**

Chargée de mission médico-social

*Pôle politiques publiques et réglementations sectorielles*

Le vendredi 18 Février, lors de la Conférence des Métiers de l'accompagnement du social et médico-social, le Premier Ministre a annoncé l'engagement du Gouvernement à prendre en compte **l'impact financier lié à la mise en œuvre de l'avenant 43 de CCBAD pour les centres de santé** et ce afin d'assurer la pérennité des centres de santé et des emplois qui y sont associés (cliquez-ici pour retrouver la lettre de Marie-Reine Tillon, présidente UNA sur ce sujet).

Cette annonce faisait suite à une forte mobilisation des fédérations de UNA et des fédérations de la Branche de l'Aide à domicile.

UNA poursuit sa mobilisation afin de permettre **le financement dans les meilleurs délais et une bonne prise en compte des besoins financiers des structures liés à l'avenant 43.**

Adédom, C3SI, UNADMR et UNA ont ainsi co-signé un courrier à l'attention du premier Ministre . Le courrier revient sur la nécessité de **définir le plus rapidement possible les modalités de versement** de ce financement alors que les revalorisations salariales sont elles mises en œuvre depuis plus de 6 mois et il est, à cet égard, demandé la désignation rapide d'un interlocuteur gouvernemental afin d'échanger sur ces éléments dans les plus brefs délais. Il est aussi demandé à ce qu'il nous soit bien confirmé le principe de rétroactivité du financement au 1er octobre 2021, date d'entrée en vigueur de l'avenant 43. Le courrier rappelle que le financement doit s'appliquer à l'ensemble des salariés des centres de santé infirmiers et des centres de santé polyvalents avec une activité majoritairement infirmière. Enfin, le courrier interroge l'enveloppe prévue puisque les projections pour 2022 font état d'un besoin de financement de l'ordre de 15 millions d'euros

et que le financement annoncé de 4 millions d'euros ne saurait ainsi être suffisant pour répondre pleinement aux besoins des structures. Le courrier a aussi été adressé pour copie aux Agences Régionales de Santé et aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Un **groupe de concertation piloté par la DGOS** (et réunissant la CNAM, la DSS, les représentants des centres de santé et des représentant des ARS) se tiendra le 15 mars. Le financement de l'avenant 43 est à l'ordre du jour de ce groupe de concertation. Nous espérons pouvoir vous adresser des éléments de précision suite à la tenue de cette réunion.

Aussi, nous invitons tous **centres de santé qui connaissent des difficultés économiques graves et liées à l'absence de financement de l'avenant 43** à se rapprocher de son ARS et à en informer UNA. Il apparait en effet que dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif de financement de l'avenant 43, les ARS peuvent aider financièrement des CSI qui se trouveraient en difficulté imminente (des ARS ont d'ores et déjà débloqués des fonds pour des CSI en difficultés).

Enfin, UNA est aussi signataire d'un courrier du RNOGCS , réunissant l'ensemble des organismes représentant des centres de santé, qui alerte sur la situation des centres de santé appliquant une autre convention collective que la BAD et sur ces iniquités salariales entre professionnels de santé selon l'employeur et le lieu d'exercice qui perdurent.

Contact :

- Nzhate MAAZOUZ, Responsable du Pôle Politiques Publiques, Mail : maazouz@una.fr
- Laura BREDIN, Chef de projet médico-social, Mail : bredin@una.fr